

Séance du 11 juin 2024 à 19 h 15

Présents : Pierre BERTELOOT, Philippe PURNELLE, Corinne SANDRON, Guillaume LEBRET, Hervé DOUCHET, Cyril MAILLY, Olivier ROHAT, Gérard GODIMUS, Patricia DESUMEUR, Cédric LAMOUREUX, Anthony DELBART.

Excusés : Anne-Sophie CROQUET (procuration à Pierre BERTELOOT), Annie MARTIN (procuration à Cédric LAMOUREUX).

Absents : Audrey CAMUS (MARTIN), Sébastien JAKISA, Hugo SAGET, Jean-Paul VILLAIRE

Ordre du jour

- validation du compte rendu de la réunion du 14 mai 2024
- désignation du secrétaire de séance
- délibération pour définir la durée d'amortissement pour les travaux d'enfouissement des réseaux « rue des Marnières »
- décision modificative budgétaire « rue des Marnières » - op 20084
- délibération pour désigner la structure porteuse Natura 2000
- délibération SPL XDEMAT sur la répartition du capital social
- renouvellement d'un contrat CDD au 1^{er} octobre 2024
- suppression du poste d'adjoint administratif principal 2^e classe
- questions diverses

Approbation du compte-rendu de la séance du 14 mai 2024

Le compte-rendu de la réunion du 14 mai dernier a été adressé à l'ensemble des conseillers avec la convocation.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Guillaume LEBRET est désigné secrétaire de séance.

Décision pour définir la durée d'amortissement pour les travaux d'enfouissement des réseaux « rue des Marnières »

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint informe le conseil municipal que les travaux d'enfouissement des réseaux « rue des marnières » sont terminés.

Ces travaux doivent obligatoirement être amortis. Une dépense en section de fonctionnement et une recette d'investissement sont à inscrire au budget.

Il convient de définir la durée de l'amortissement, qui sera prise en compte à compter de 2025, pour un montant global de 48 561,62 €

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'amortir à compter de 2025, sur 20 ans la dépense des travaux d'enfouissement des réseaux « rue des marnières » d'un montant de 48 561,62 €, soit 2428 € par an et 2429,62 € la dernière année.

Décision modificative budgétaire travaux « rue des Marnières »

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint informe le conseil municipal de la nécessité d'effectuer des ajustements budgétaires, afin de procéder au règlement des factures des travaux de la plateforme de retournement, rue des Marnières.

La somme à régler étant de 14 270 €, il propose les modifications suivantes :

COMPTES DEPENSES

Opérations	Ouvert	Réduit
Remplacement des fenêtres mairie		4 200 €
Achat local atelier municipal		3 590 €
Remplacement jeux aire de jeux		1 800 €
Eclairage public cessières		4 680 €
Aménagement routier rue des marnières-cessières	14 270 €	

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à ces propositions.

Délibération pour désigner la structure porteuse Natura 2000

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil que le mandat de la commune de Cessières-Suzy pour la présidence du comité de pilotage Natura 2000 pour le marais de Cessières-Montbavin est arrivé à expiration.

Le maire propose de présenter la candidature de la commune de Cessières-Suzy et de représenter la commune dans cette instance.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal émet un avis favorable à cette proposition.

Délibération SPL XDEMAT sur la répartition du capital social

Présentation : Pierre BERTELOOT

La société publique locale (SPL) dénommée SPL-XDémat, a été créée le 27 février 2012 par les départements de l'Aube, des Ardennes et de la Marne, en vue de fournir à ses actionnaires, des prestations liées à la dématérialisation.

Depuis, notre collectivité a adhéré à la société ainsi que les Départements de la Haute-Marne, de l'Aisne, de la Meuse, des Vosges, et de Meurthe-et-Moselle, de nombreuses communes et plusieurs groupements de collectivités situés sur le territoire des 8 départements.

Au 20 mars 2024, SPL-Xdemat comptait 3 282 actionnaires.

Chaque année, conformément à l'article 225-100 du code du commerce, l'assemblée générale de la société doit se réunir avant fin juin, pour approuver les comptes de l'année précédente et affecter le résultat, après présentation des rapports du commissaire aux comptes.

La nouvelle répartition du capital social est présentée au conseil.

Aucune observation n'est formulée et le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable.

Renouvellement d'un contrat CDD au 1^{er} octobre 2024

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire informe le conseil municipal que le contrat d'un adjoint technique territorial arrive à échéance au 30 septembre 2024.

Il propose de renouveler son contrat à durée déterminée pour 12 mois à compter du 1^{er} octobre 2024, pour une durée de service hebdomadaire de 11h.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable au renouvellement du contrat CDD de l'agent territorial.

Suppression du poste d'adjoint administratif de 2^e classe

Présentation : Pierre BERTELOOT

Suite à l'avis du comité technique paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale, en date du 27 mars 2024 et à l'avancement de grade de l'agent occupant le poste d'adjoint administratif principal de 2^e classe, le maire propose la suppression de ce poste.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h.

Le maire

Le secrétaire de séance



Pierre BERTELOOT



Guillaume LEBRET